

# ENTRETIEN AVEC L'AESEQ

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

ÉTÉ 2018, VOL. 14 N° 3

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Notre industrie menacée par la ministre du Travail

Depuis quelques années, je siége au conseil d'administration du Comité paritaire de Montréal comme représentante de l'AESEQ, et plus récemment, à titre de présidente. Cela m'a permis de constater le travail difficile du Comité paritaire dans les dossiers du travail au noir, et surtout qu'une grande vigilance était nécessaire pour prévenir les abus et diminuer une compétition malhonnête dont les salariés sont les premières victimes. Revenu Québec a d'ailleurs ciblé le secteur de l'entretien ménager comme une industrie où plusieurs entrepreneurs tendent à éviter leurs responsabilités fiscales en étant imaginatifs sur le travail au noir. Depuis 2016, j'ai aussi été témoin du grand travail accompli au Comité paritaire pour établir des normes de gouvernance conformes aux exigences du projet de loi 53 visant à moderniser la Loi des décrets de convention collective.

Mais, voilà qu'au printemps dernier, le gouvernement, plutôt que de faire adopter ce projet de loi 53, présente plutôt un nouveau projet de loi 189, envoyant la surveillance des décrets à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La CNESST ne

*Suite à la page suivante*

## Réforme des comités paritaires

### La ministre du Travail sort un lapin de son chapeau

Roger Gauthier

Pour bien comprendre la dernière sortie de la ministre du Travail, Dominique Vien, il faut d'abord rappeler le dépôt, en 2015, du projet de loi 53 qui visait à améliorer la gouvernance des comités paritaires en assurant plus de transparence et d'imputabilité. Suite au dépôt du projet de loi, s'en est suivie une période de consultation des intervenants du milieu dont le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO), qui regroupe les grands groupes patronaux et syndicaux.

La très grande majorité des organismes consultés, dont le CCTMO, se sont déclarés favorables au maintien de la Loi des décrets de convention collective et des comités paritaires tout en appuyant la volonté gouvernementale de plus de transparence et d'imputabilité. L'AESEQ allait exactement dans le même sens, le travail ayant déjà été entamé au conseil d'administration du Comité paritaire où, conformément à la loi, l'Association représente tous les entrepreneurs de la grande région de Montréal.

À l'automne 2016, les intervenants concernés ont été invités à présenter leur mémoire devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail, puis... rien. Le projet de loi est demeuré sur la tablette.

Et finalement, deux semaines avant la fin de la session parlementaire, la ministre Vien sort un lapin de son chapeau, le projet de loi 189, qui enlève la surveillance des décrets aux comités paritaires pour la confier à la Commission des normes de l'équité et de la santé sécurité au travail (CNESST). Compte tenu de la fin de la session parlementaire, ce projet de loi n'avait aucune possibilité d'être adopté, d'où la question de plusieurs observateurs, pourquoi cette présentation d'autant plus surprenante qu'elle ne faisait suite à aucune consultation des milieux concernés et même, qu'elle allait à l'encontre de la consultation faite dans le cadre du projet de loi 53.

À la veille d'une campagne électorale, faut-il en conclure que la ministre libérale a voulu faire une fleur à certains groupes d'intérêts pour s'assurer leur appui lors du prochain scrutin et cela au mépris de la grande majorité des acteurs du milieu qui avaient manifesté leur intérêt à conserver l'expertise des comités paritaires?

Il faut, en effet, rappeler que le plus gros impact du transfert de la surveillance des décrets des comités paritaires à la CNESST est que cette dernière n'enquête que suite à une plainte alors que les comités paritaires, après des décennies d'expérience, initient eux-mêmes des enquêtes, entre autres sur le travail au noir et la fausse sous-traitance, assurant aux entrepreneurs respectueux des lois et des conditions de travail de leurs employés d'œuvrer dans un milieu compétitif mais juste. ■

DOSSIER SPECIAL

## MOT DE LA PRÉSIDENTE (SUITE)

possède aucune expertise dans notre industrie et ne procède que sur réception de plaintes, alors que le Comité paritaire, par ses inspections proactives, effectue une surveillance beaucoup mieux adaptée au travail au noir, les victimes n'ayant pas tendance à se plaindre. Par cette volte-face inquiétante, la ministre du Travail donnerait le champ libre aux entreprises qui exploitent les travailleurs et qui utilisent toutes sortes de stratagèmes pour ne pas payer les salaires prévus à la loi. L'AESEQ s'est vivement opposée à ce projet de loi. À titre d'entrepreneure croyant à l'importance du décret, à titre d'administratrice du Comité paritaire investie dans le processus de gouvernance et à titre de présidente de l'AESEQ, je vous assure que l'AESEQ continuera à s'impliquer pour défendre les intérêts de l'industrie et du décret, et travaillera pour ramener l'esprit du projet de loi 53.

Annie Fortin  
Présidente de l'AESEQ

# Votre image ...

# vos uniformes

Avec sa gamme de produits diversifiée et de haute qualité, **Uniformes Moderna** est le partenaire stratégique que vous recherchez pour des solutions adaptées à vos besoins en uniformes de travail.

- Uniformes et vêtements de travail
- Vêtements et habits pour cadres
- Souliers et bottes de travail
- Accessoires
- Broderie et impression
- Produits promotionnels et personnalisés



Fier membre associé de l'AESEQ

**Produits de qualité, service méticuleux, prix compétitifs ... garantie!**

**Siège social et boutique:**  
235 rue Beaubien Est  
Montréal (Québec) H2S 1R5

**Tél.: (514) 279-2016**  
**Télec.: (514) 279-6559**  
**info@lamodernainc.com**



**Beaubien**

Membres associés  
de L'AESEQ



FASKEN

# Réactions au projet de loi 189

Roger Gauthier

## Union des employés et employées de service, section locale 800, FTQ

« La ministre Dominique Vien a annoncé son intention de détruire la LDCC morceau par morceau en éliminant d'abord les Comités paritaires. À l'aube d'une campagne électorale, la ministre cherche ainsi à satisfaire la FCEI (fédération canadienne de l'entreprise indépendante) et le RADIEM (Regroupement pour l'abolition des décrets dans l'industrie de l'entretien ménager)... Comment expliquer ce virage autrement qu'un geste électoral? »

Les employeurs délinquants aux prises avec des amendes et poursuites ont souhaité l'abolition de la LDCC en espérant ne plus avoir de pénalités et pratiquer librement le travail au noir. « Lorsque l'on a trop de contraventions, on ne demande pas l'abolition du Code de la route, on modifie plutôt sa façon de conduire. » déclare Raymond Larcher, président de l'UES 800. »

## Association des entrepreneurs de services d'édifices (AESEQ)

« Dans le cas particulier des services d'entretien ménager à Montréal, encadré par le Comité

paritaire de l'entretien d'édifices publics (CPEEP), lequel représente plus de 15 000 travailleurs, il s'agit d'un domaine qui est fortement à risque face aux entrepreneurs délinquants qui encouragent le travail au noir. De plus, les travailleurs couverts par ce comité sont issus à 54 % de l'immigration, dont plusieurs nouveaux arrivants qui ne possèdent ni la pleine connaissance des droits du travail ni celle du français ou même de l'anglais. Ce faisant, une bonne partie de ces employés pourraient ne pas être en mesure de se prémunir contre le non-respect de leurs conditions de travail, ce qui les rend très vulnérables à l'exploitation. »

## Corporation des entrepreneurs en entretien ménager de Québec

« Les dispositions de ce projet de loi, sans consultation avec le milieu, semblent écrites pour satisfaire un lobby minoritaire, dont les propos ne rejoignent aucunement les entrepreneurs en entretien ménager. Nous nous expliquons très mal pourquoi le gouvernement fait le choix de mettre le feu dans l'industrie et cherche à la désolidariser, alors que les principaux enjeux auxquels nous faisons face, comme la pénurie de main-d'œuvre et le travail au noir sont complètement occultés. » ■

M. Marcel Langelier, président et  
chef de la direction de GSF  
Canada souhaitait la bienvenue  
aux invités lors du 35<sup>e</sup>  
anniversaire de l'entreprise



Une partie des invités  
lors du 35<sup>e</sup> anniversaire  
de GSF Canada



## GSF Canada fête ses 35 ans

Le 14 juin dernier, l'AESEQ était invitée à se joindre à la haute direction, dont certains venus de France, aux cadres, à une brochette d'employés ainsi qu'aux clients de GSF Canada afin de célébrer les 35 ans de l'entreprise. La fête, qui se tenait dans une salle de Laval, s'est déployée dans le faste avec cocktail et souper servis à des convives habillés de leurs plus beaux atours. Une vidéo qui avait été préparée dans les jours précédents présentait des employés et chefs d'équipe qui manifestaient leur joie et leur gratitude envers l'entreprise. **Joyeux 35<sup>e</sup> à GSF Canada et à toutes et tous ses employés.**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : ROBERT BARBEAU | RÉDACTEUR EN CHEF ET COORDINATION : ROGER GAUTHIER |  
MISE EN PAGES : RITA ALDER

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ EST PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

9000, RUE DE L'INNOVATION, ANJOU (QUÉBEC) H1J 2X9

[WWW.AESEQ.ORG](http://WWW.AESEQ.ORG) | [FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA](mailto:FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA) | TÉLÉPHONE : (514) 524-1039 | TÉLÉCOPIEUR : (514) 523-7194